

INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseil Municipal de la commune de LA ROMAINE Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers : 17
Présents : 13
Absents : 4

Etaients présents : Mesdames et Messieurs : RELANGE Roger – GIRARD Olivier - GAUTHIER Marie-Thérèse – CHOLLEY Eugène – LOUGNOT Marie – CHOLLEY Christophe – JEAN Éric – SAINTAUBIN Jean-Marie – BROSSIER Fabrice – FRANCHEQUIN Alain – GENIE Jean-Claude – DELAULLE Fabrice – SWIEROT Aurélien

Absents excusés : THIERRY Emmanuel – TOINON Thibault – NOEL Arnaud – VITRE Nathalie.

LOCATAIRE 8 RUE DE TALMAY VEZET (T1)

M. BOURGEOIS Pascal a visité l'appartement disponible situé au 8 rue de Talmay à Vezet et souhaite s'y installer au 1^{er} juin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte l'élaboration du bail de location avec M. BOURGEOIS Pascal à compter du 1^{er} juin 2024 pour un loyer de 320 € et des provisions de charges mensuelles de 80 €.
Un dépôt de garantie d'un montant de 320 € est également demandé.
-autorise le Maire à signer le bail de location.

LOCATAIRE 22 GRANDE RUE GREUCOURT

M. PARISOT Pierrick a visité l'appartement disponible situé au 22 Grande rue à Greucourt et souhaite s'y installer au 1^{er} mai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- accepte l'élaboration du bail de location avec M. PARISOT Pierrick à compter du 1^{er} mai 2024 pour un loyer de 250 € et des provisions de charges mensuelles de 80 €.
Un dépôt de garantie d'un montant de 250 € est également demandé.
-autorise le Maire à signer le bail de location.

EMBAUCHE D'EMPLOYE TECHNIQUE

Au vu des intempéries et du travail important d'entretien des trottoirs et espaces verts à effectuer sur la commune, il est proposé au conseil municipal de recruter un agent technique à mi-temps durant la période estivale afin d'aider notre agent actuellement en poste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de publier cette offre d'emploi dans la commune, pour recruter à mi-temps une personne, (de préférence du village) du mois de juin au mois de septembre 2024.

CREANCES EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'admission en non-valeur des dettes d'un ancien locataire résidant dans la commune pour la somme de 147.66 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal refuse l'admission en non-valeur de cette dette

ASSAINISSEMENT GREUCOURT : REMISE EN ETAT DE LA PARCELLE

L'acquisition de la parcelle des consorts PARISOT/BAIGUE étant réalisée, il convient désormais de la mettre en état, de couper le bois restant et de dessoucher les troncs.

Avant d'engager ces travaux, nous attendons bien sûr l'appel d'offres qui doit être ouvert le 24/052024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à demander des devis pour nettoyer la parcelle, (soit broyer les troncs restants soit dessoucher et évacuer).

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à la dernière réunion du syndicat église et cimetière La Romaine-Les Bâties, il a été convenu :

- que les deux communes règlent leur part (de la facture Finalys concernant la restructuration du cimetière) au syndicat proportionnellement, aux 3/11^e pour les Bâties et 8/11^e pour La Romaine.
- de rembourser la commune de La Romaine qui a déjà réglé la somme de 11672.40 €.

La partie fonctionnement pour l'Eglise et le Cimetière a été évaluée à 6000 € soit : 4364 € pour La Romaine et 1636 € pour Les Bâties.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la décision modificative suivante afin d'alimenter le budget de la Commission Syndicale :

DI 20414/20 : + 13573 (pris sur l'excédent de fonctionnement)
DF 65738/65 : + 4364 (pris sur l'excédent de fonctionnement)
021 : + 17 937
023 : + 17 937

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Suite à l'acquisition par la commune de la maison située au 21 rue des Trois Fontaines, Le Pont de Planches, 70130 La Romaine, et suite à la décision du conseil municipal de la mettre en vente en incluant 3 mètres de terrain côté ouest et 3 mètres côté nord en plus de la cour située à l'avant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de confier cette vente à l'agence ORPI et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

PLANTATION DES PARCELLES 99 ET 100

Avec l'ONF, nous avons demandé des subventions pour les plantations des parcelles 99 et 100, qui avaient été contaminées par le scolyte.

Pour bénéficier de ces subventions, nous avons le choix entre différentes essences plus adaptées au changement climatique pour replanter.

Nous avons retenu :

- 4,13 hectares de chênes Sessile
- 1.65 hectare de pins Laricio
- 0.42 hectare d'érables planes soit en tout 6.20 hectares.

Il reste sur ces parcelles les Douglas adultes et une petite partie en chênes rouges.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition de plantation dans les parcelles 99 et 100.

OFFRE D'EMPLOI

Notre commune recherche pour l'été (de juin à septembre), un agent technique à mi-temps, sachant utiliser la débroussailleuse, pour l'entretien des trottoirs, des caniveaux et des espaces verts.

Apportez votre CV en mairies.

RAPPEL CARTE JEUNES

Les jeunes de 6 à 25 ans souhaitant bénéficier de la carte jeune doivent venir s'inscrire en mairie avant le 1 juillet

TAILLAGE DES HAIES :

Nous rappelons qu'il est obligatoire de tailler régulièrement les haies végétales se trouvant en limite de propriété, tant entre voisins que sur le domaine communal.

De nombreuses négligences sont constatées

CHIENS ET CHATS

Nous aimons tous nos amis chiens et chats !

Cependant il est impératif que les propriétaires de chiens soient respectueux du bien-être de leurs **voisins**, en évitant les aboiements intempestifs le jour ou la nuit (notamment quand le maître est absent) et les divagations.

Pour les chats, il est constaté un nombre croissant de chats divagant notamment à Pont de Planches et à Vezet. Merci de veiller à stériliser vos animaux ou à les garder au sein de votre propriété.

MARCHE A GREUCOURT

Le 2 Juin 2024

Rendez-vous chèvrière de La Romaine à 9 h.

Tarifs :

-3 € marche

-15 € marche+ repas

-15 € repas seul (7 € pour les moins de 10 ans)

S'inscrire chez Christelle au 06/73/27/88/85

Ou Michèle au 06/41/99/08/39

Avant le 29 mai.

FETE DES VOISINS A VEZET

Vendredi 24 Mai à 19 h à la salle des fêtes de Vezet.

Chacun apporte un plat à partager (salade et dessert)

Un barbecue sera à disposition pour que chacun cuise ses grillades

Inscription au 06/47/78/11/93

SITE INTERNET DE LA ROMAINE

Nous avons mis en ligne le site internet de notre commune. Il reste beaucoup d'informations à ajouter, cela se fera au fil du temps et de vos suggestions.

Il est très simple d'utilisation et vous pouvez d'ores et déjà vous familiariser en naviguant sur les différentes rubriques.

Bonne découverte sur <https://mairie-laromaine.fr>

RAPPEL AFFOUAGE

Nous rappelons que le débardage, doit se faire sur sol portant, en empruntant toujours les mêmes chemins.

Cette année encore des affouagistes (peut être toujours les mêmes) débardent par tous les temps sans se préoccuper des dégâts dans la forêt.

Ces pratiques ne PEUVENT et ne DOIVENT pas continuer.